

Table des matières

1	À Paris, la lutte contre les locations touristiques illégales se durcit.....	1
2	Urbanisme : EuropaCity revoit sa copie pour améliorer son image	2
3	Les défaillances d'entreprises en net recul.....	4
4	Les routiers disent «non» à la vignette	6
5	Remous au sommet chez Renault	7
6	Michelin organise la succession de Jean-Dominique Senard	8
7	Dix syndicats d'Air France appellent à la grève pour le 22 février.....	10
8	Tiers payant, déserts médicaux... Ce que prévoit le nouvel accord sur l'Assurance maladie.....	11
9	Financement de l'hôpital : un système à bout de souffle	12
10	Islam de France : ce que veut faire Macron	14
11	Apprentissage : la « révolution copernicienne » dévoilée.....	16
12	Congrès du Parti socialiste : la peur d'une abstention massive des militants	18
13	Philippe appelle les Emirats à investir plus en France	20
14	Les patrons français réclament plus d'ouverture à l'Algérie	21

::: ILE-DE-FRANCE

LE FIGARO – 12/02/2018

1 À Paris, la lutte contre les locations touristiques illégales se durcit



Depuis janvier, le tribunal de grande instance a infligé 266.000 euros d'amendes à des propriétaires.

La semaine dernière, un propriétaire d'origine grecque, qui louait illégalement six appartements en meublés touristiques dans la capitale, a été condamné à 111.000 euros d'amende par le tribunal de grande instance (TGI). Se faisant passer pour un amateur sur Airbnb, ce multipropriétaire a été débusqué par la brigade du Bureau de la protection du logement et de l'habitat (BPLH). Même s'il risquait jusqu'à 300.000 euros d'amende, la Mairie de Paris se déclare satisfaite. Elle ne fera pas appel. En décembre, une agence immobilière avait, elle, écopé de 100.000 euros de sanctions, pour son rôle d'intermédiaire. Une première. « Trente enquêteurs épinglent les fraudeurs, raconte Ian Brossat, en charge du logement à la Mairie de Paris. Ils repèrent sur Internet des offres illégales et effectuent des visites inopinées. Six à huit fois par an, ils lancent [des opérations "coups de poing"](#), et se rendent dans

plusieurs appartements d'un même quartier. La cible reste surtout ces multipropriétaires déguisés en amateurs, qui pratiquent la location touristique de manière frénétique.»

En 2016, le TGI avait prononcé moins de 400.000 euros d'amendes contre ces locations illégales de meublés touristiques. L'an dernier, [ce montant a dépassé 1,3 million](#). Depuis janvier, la Mairie parle de 266.000 euros de nouvelles sanctions. D'autres affaires concernant 67 résidences seront plaidées en février et mars.

La loi interdit de louer plus de 120 jours par an sa résidence principale. Au-delà, il faut une autorisation de changement d'usage, quasi impossible à obtenir à Paris. C'est parce que les multipropriétaires ne respectaient pas ces obligations qu'ils ont été sanctionnés.

Des propriétaires hors la loi

Depuis décembre, [les loueurs doivent afficher un numéro d'enregistrement \(attribué par la Mairie\) pour toute annonce sur une plateforme type Airbnb](#). Très peu ont fait les démarches nécessaires.

«L'enregistrement est un échec car ce n'est pas une solution adaptée aux particuliers, affirme un porte-parole d'Airbnb France. Seuls 5 % des hébergeurs parisiens qui louent moins de 30 nuits sur Airbnb chaque année se sont enregistrés. Mais ils sont quatre fois plus nombreux parmi ceux qui louent plus de 120 nuits.» À la Mairie, Ian Brossat juge les chiffres insuffisants. «Le 8 février, 14.363 annonces sur 100.000 étaient inscrites. Tant que la loi ne sanctionnera pas les plateformes qui ne retirent pas les annonces sans numéro d'enregistrement, ça ne bougera pas. Le gouvernement doit prendre les dispositions nécessaires dans le cadre de la loi logement en mars.» La Ville demandera aussi à ce que les collectivités puissent décider du nombre maximal de nuitées autorisées à la location à l'année. Pour Paris, Ian Brossat souhaite que ce soit 60 ou 90 jours (et non 120).

La Mairie a mis en demeure cinq plateformes en décembre (Airbnb, HomeAway, Paris Attitude, Sejourning, Windu) de retirer les annonces sans numéro d'enregistrement. «Nous avons ciblé 1400 annonces, ajoute Ian Brossat. Elles y sont quasiment encore toutes. Nous saisissons la justice dans les semaines qui viennent contre ces plateformes. Airbnb nous a demandé de procéder à une médiation pour régler ce différend. Cette demande est nulle et non avenue. La loi est claire, Airbnb ne la respecte pas. En tant que leader, il incite les autres plateformes à faire de même.» Ian Brossat estime que son combat porte ses fruits: «Depuis septembre, le nombre d'annonces baisse. Des propriétaires remettent leur logement en location classique.» L' élu rencontre cette semaine Alain Juppé, qui compte rendre obligatoire un numéro d'enregistrement à Bordeaux en mars.

[Mathilde Visseyrias](#)

LE MONDE – 12/02/2018

2 Urbanisme : EuropaCity revoit sa copie pour améliorer son image



[Les promoteurs de l'immense complexe de loisirs et de commerce au Nord de Paris présentent vendredi le résultat de leur concours d'architecture.](#)

Tout tenter pour se défaire de l'image de mégacentre commercial qui colle à la peau du projet : les promoteurs d'EuropaCity, ce complexe de 80 hectares de loisirs, d'hôtels et de commerces dans le Triangle de Gonesse (Val-d'Oise), devaient présenter, vendredi 9 février, les nouveaux habits d'architecture et d'urbanisme censés rendre cet investissement plus lisible et plus acceptable. « *Le plan est désormais ouvert sur l'extérieur, plus urbain, comme un véritable quartier avec ses rues, ses places, une diversité d'architectures* », estime Benoît Chang, le directeur général d'Alliages et Territoires, la société qui porte le projet.

Attendu au tournant par des opposants très actifs, fragilisé par l'incertitude qui pèse sur la ligne 17 du métro du Grand Paris, condition de sa réalisation, EuropaCity entre dans une année charnière. Ses investisseurs – le groupe Auchan et le conglomérat chinois Wanda –, qui prévoient d'y dépenser la bagatelle de 3,1 milliards d'euros, doivent décider, dans les semaines qui viennent, leur stratégie face au report annoncé du Grand Paris Express.

Le métro devait à l'origine desservir le Triangle de Gonesse en 2024, permettant l'ouverture d'EuropaCity l'année des Jeux olympiques (JO). Un calendrier probablement repoussé à 2026 ou à 2027. Inutile, donc, pour Alliages et territoires de démarrer le chantier en 2020 comme prévu...

« *Le problème, c'est moins les deux ou trois ans de portage financier supplémentaires que l'incertitude permanente : qu'est-ce qui nous garantit que cet arbitrage ne sera pas de nouveau remis en cause dans deux ans ? L'expérience du [projet d'aéroport] de Notre-Dame-des-Landes [Loire-Atlantique] nous donne à réfléchir...* », explique Benoît Chang.

Promesse de 10 000 emplois

Si les actionnaires ne changent pas de cap, la société doit déposer, d'ici à la fin de l'année, la demande de permis de construire auprès de la ville de Gonesse – le maire, Jean-Pierre Blazy (PS), soutient ardemment l'arrivée sur son territoire de cette infrastructure, promesse de ressources fiscales et de 10 000 emplois.

Les plans dévoilés vendredi dessinent le visage d'EuropaCity tel qu'il figurera dans la demande de permis. Alliages et territoires avait, en septembre 2017, annoncé l'organisation d'un concours d'architecture pour revoir le projet conçu l'architecte danois Bjarke Ingels, qui donnait l'impression d'un unique et immense bâtiment, entre mall géant et soucoupe volante. M. Ingels, qui restera l'auteur de la grande halle d'exposition à l'entrée du site, a corrigé le plan urbain, et une trentaine d'architectes invités ont travaillé sur huit bâtiments. Leurs propositions ont été départagées fin janvier par un jury réunissant les actionnaires, la mairie de Gonesse et l'aménageur du Triangle, l'établissement public Grand Paris Aménagement.

Autour d'espaces publics accessibles à tous depuis la future gare du Grand Paris Express, les bâtiments jouent avec le thème des vertes collines imaginé par Bjarke Ingels : toiture ondulante de la halle d'exposition, émergences telluriques en acier rouillé du centre culturel dévolu au 7^e art signé UNStudio, bâtiment-paysage d'alpages de l'hôtel et du centre culturel pour enfants de Franklin Azzi...

On y retrouve le programme initial d'EuropaCity, avec une salle de concerts au toit en forme de belvédère dominant le site et à la façade transparente, un centre des congrès, un cirque contemporain surmonté d'un chapiteau blanc, un parc aquatique de 13 000 mètres carrés, cinq hôtels, du trois au cinq étoiles, totalisant 2 000 chambres. Sans oublier un parc à thème et un parc des neiges avec piste de ski, parcours de freestyle et cascade de glace. « *Les réseaux de chaleur et de froid seront mutualisés pour récupérer un maximum d'énergie, comme pour les piscines-patinoires parisiennes* », assure Alliages et Territoires.

Pour les opposants, des raisons d'espérer

Pas d'hypermarché et pas d'édifice consacré au commerce : les 230 000 mètres carrés de boutiques sont disséminés dans les rez-de-chaussée de l'ensemble des bâtiments. Mais leur surface totale dépasse la superficie cumulée des centres commerciaux situés dans un rayon de cinq kilomètres.

Pour les dirigeants d'Alliages et territoires, le complexe va tout à la fois « *renforcer la place de Paris sur le marché mondial du tourisme, servir de démonstrateur de la ville durable, réinventer les secteurs en pleine mutation de l'hôtellerie, des loisirs et du commerce, changer l'image de ce territoire en difficulté* ».

Les opposants au projet, réunis dans un Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG), rejettent l'urbanisation de ces terres agricoles sur 260 hectares – outre EuropaCity, la construction d'un vaste quartier d'affaires y est aussi programmée – et défendent la mutation des cultures céréalières intensives en zone de maraîchage.

Ils ont trouvé de nouvelles raisons d'espérer. « *L'arrêt du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes comme l'abandon de l'Exposition universelle – pour laquelle le Triangle de Gonesse s'était d'ailleurs porté candidat – montrent qu'il y a un gouvernement capable de prendre des décisions favorables à l'environnement. Espérons qu'il aura le même courage pour EuropaCity* », avance Bernard Loup, le président du CPTG. Le collectif continue de faire entendre sa voix pendant l'enquête publique menée jusqu'au 21 février pour décider si l'urbanisation du Triangle doit être déclarée d'intérêt public. Il pourrait ensuite attaquer le permis de construire.

« **Tout est ubuesque dans ce dossier** »

Pour l'heure, les opposants se félicitent des conclusions du rapporteur public lors de l'audience du tribunal administratif de Cergy, le 6 mars 2017, qui examinait une requête du CPTG contre l'arrêté préfectoral de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC). Dans ses conclusions, le rapporteur indiquait notamment que l'étude d'impact est « *suffisante quoique perfectible* », requérant une « *annulation partielle, conditionnelle et différée* ». Le jugement a été mis en délibéré au 20 février.

Sur le fond, le CPTG espère encore bloquer le projet, en attaquant et la création de la ZAC et celle de la future ligne 17. « *Tout est ubuesque dans ce dossier : on va faire une ligne de métro pour un projet qui ne tient lui-même que par l'existence d'une nouvelle gare et de cette ligne 17. Et les porteurs du projet se vantent de faire une ferme urbaine de 7 hectares, alors qu'ils vont rendre artificielles des centaines d'hectares de terres agricoles, c'est ridicule* », avance M. Loup.

« *Des terres agricoles, le groupe Auchan, des Chinois... les opposants ont en main tous les ingrédients pour raconter une histoire facile* », déplore Benoît Chang, les yeux rivés sur les images de synthèse de ses futurs bâtiments. Comme sur le front judiciaire, la bataille de communication n'est pas terminée.

Par [Grégoire Allix](#) et [Rémi Barroux](#)

∴ ECONOMIE

LA TRIBUNE – 10/02/2018

3 Les défaillances d'entreprises en net recul



Les secteurs de la construction et des activités immobilières enregistrent les plus forts reculs du nombre de défaillances cumulées sur 12 mois

(-13,6 % et -17,9 % respectivement).

Le nombre de défaillances a clairement diminué en novembre 2017 dans la catégorie des petites et moyennes entreprises (PME).

Les indicateurs de l'économie française passent au vert les uns après les autres. [Selon les derniers chiffres publiés par la banque de France ce vendredi 9 février](#), le nombre de défaillances recensées en novembre 2017 a diminué de 7,6% par rapport à novembre 2016. Ces données viennent ainsi confirmer la tendance à la baisse des défaillances pour 2017 mises en exergue par le cabinet Altares à la fin du mois de janvier dernier.

Les défaillances des PME en net recul

À fin novembre 2017, le cumul du nombre de défaillances s'élève à 54.445. Malgré une progression dans le domaine des petites entreprises (+5,2%), les défaillances reculent sur l'ensemble des petites et moyennes entreprises (PME) pour atteindre 54.259 en novembre dernier, un niveau inédit depuis 2008. À l'inverse, l'institution bancaire signale des hausses de défaillances pour les entreprises de taille intermédiaires et les grandes entreprises (+ 15 défaillances sur un an).

Pour Franck Paquette, chargé d'études et de partenariats au pôle d'études économiques [d'Ellisphere](#) : *"l'entreprise défaillante demeure essentiellement une TPE (Très Petite Entreprise). Ainsi, 91 % des entreprises défaillantes salariaient moins de dix personnes et 95,6 % enregistraient un chiffre d'affaires inférieur à deux millions d'euros. À l'inverse, les PME (Petites et Moyennes Entreprises), ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) et Grandes Entreprises ont mieux résisté. Enfin, les sociétés commerciales constituent encore l'essentiel des défaillances avec 77,3 %, suivies des entreprises individuelles avec 18 %."*

L'immobilier en bonne santé

Par secteur, la construction et les activités immobilières enregistrent les plus forts reculs du nombre de défaillances cumulés sur 12 mois (-13,6 % et -17,9 % respectivement). Par ailleurs, le cumul des défaillances a également diminué fortement dans les secteurs des conseils et services aux entreprises. En revanche, la hausse des défaillances se poursuit dans le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche soulignant les grandes difficultés économiques et sociales du monde agricole.

Des créateurs de plus en plus jeunes

[Selon les dernières données de l'Insee](#), l'âge des créateurs d'entreprises individuelles s'est élevé à 36 ans, contre 37 en 2016 et 38 ans en 2015. Par ailleurs, la part des moins de 30 ans a tendance à augmenter légèrement selon l'institut de statistiques. Elle s'élevait à 37% en 2016, contre 35% en 2016.

L'autre fait marquant est que l'entrepreneuriat se féminise plus lentement ces dernières années. En 2017, les femmes ont créé quatre entreprises individuelles sur dix. *"Cette proportion est stable depuis 2015, alors qu'elle augmentait progressivement depuis 30 ans (29 % en 1987 et 33 % en 2000)."*

ENTREPRISES

LE PARISIEN – 12/02/2018

4 Les routiers disent «non» à la vignette



L'Organisation des transporteurs routiers européens promet une « réaction forte » si une vignette est instaurée.

Lors d'une rencontre avec la ministre des Transports en fin de semaine dernière, les entreprises du secteur ont fermement rejeté l'idée d'une nouvelle taxe sur les poids lourds.

A peine proposé, déjà rejeté. Reçus vendredi dernier par la ministre des Transports Elisabeth Borne, les routiers ont dit tout le mal qu'ils pensaient [du rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures \(COI\)](#) et notamment de sa proposition d'instaurer une vignette.

Présenté il y a huit jours par l'ancien député socialiste Philippe Duron, le rapport préconise plusieurs pistes pour dégager de nouvelles ressources afin de financer les chantiers de modernisation et de rénovation des réseaux ferrés, routiers et fluviaux. « Ce financement tel qu'il est envisagé par le rapport Duron résulte d'un ensemble de mesures punitives à l'encontre des entreprises du transport routier, dénonce l'Organisation des transporteurs routiers européens dans un communiqué. En aucune façon, l'OTRE n'accepte et n'acceptera cet empilement de taxes et surtaxes qui n'a d'autre objet - une fois de plus - que de pénaliser et stigmatiser les professionnels du poids lourd ». Dans son rapport, le COI propose notamment de revoir la niche fiscale de plus d'un milliard d'euros dont bénéficient les professionnels de la routes.

Dans une interview accordée à notre journal récemment, Philippe Duron avait justifié cette piste : « Avec le rapprochement de la fiscalité du diesel de celle de l'essence, cette niche va atteindre plus de 3 milliards d'euros. Il ne s'agit pas de la remettre en question, mais il ne serait pas illégitime qu'une part finance les infrastructures qu'ils détériorent ».

« Si cette ligne rouge est franchie, la réaction de la profession sera forte »

Autre proposition, l'instauration d'une vignette : « C'est une idée qu'avait porté certaines organisations de routiers lors de la disparition de l'écotaxe, rappelle Philippe Duron. On peut espérer qu'elle sera bien accueillie ». Et bien non. « Hors de question d'accepter la vignette si, de l'autre côté, la taxe à l'essieu mais surtout la surtaxe de 4 centimes d'euros sur le gazole instaurée au moment de la disparition de l'écotaxe, ne sont pas supprimées, prévient Jean-Marc Rivera, secrétaire général de l'OTRE. Quand nous avons proposé la vignette en 2015, c'était dans un autre contexte. Si cette ligne rouge est franchie, la réaction de la profession sera forte ».

Retour à la case départ alors ? Comment finance-t-on les dizaines de chantiers indispensables, à hauteur de plusieurs milliards d'euros, dont le réseau de transports français a besoin ? « Le gouvernement peut regarder du côté des concessionnaires d'autoroutes, suggère Jean-Marc Rivera. Chaque année, ils engrangent des profits colossaux ».

« Nous réhabilitons le rôle essentiel et incontournable de la route », assure le ministère des Transports

Pour l'heure, les arbitrages sont encore loin d'être rendus. Le rapport du COI doit en effet servir de document de travail au gouvernement pour un projet de loi d'orientation sur les mobilités qui ne sera pas présenté au Parlement avant le printemps.

Du côté du ministère des Transports on rappelle que « le rapport du COI est d'abord tout sauf un rapport anti-routes ». « Au contraire, c'est la première fois depuis plusieurs années que nous réhabilitons le rôle essentiel et incontournable de la route dans le maillage de notre territoire », assure-t-on au ministère des Transports. Pour éviter toute polémique sur les chiffres, Élisabeth Borne a indiqué vendredi qu'un bilan allait être dressé dans les prochaines semaines pour déterminer ce que paie aujourd'hui le transport routier de marchandises.

Vincent Vériér

LES ECHOS – 12/02/2018

5 Remous au sommet chez Renault



Administrateur indépendant chez Renault depuis 8 ans, Thierry Desmarest a démissionné de sa fonction, de même qu'un des hauts dirigeants du groupe. Ces départs interviennent à la veille d'un Conseil crucial, où doit être désigné un numéro deux, potentiellement dauphin de Carlos Ghosn.

A défaut de révolution, il y aura des départs. Alors que tout Renault s'agite à quelques jours de la nomination d'un numéro deux, Thierry Desmarest, l'une des figures du [conseil d'administration](#) du constructeur, va quitter sa fonction. Selon nos informations, l'ancien patron de Total, [administrateur indépendant](#) chez Renault depuis 2008 (et dont le mandat courait jusqu'en 2020), a annoncé sa décision la semaine dernière.

Au même moment, on apprenait le départ de l'un des principaux dirigeants exécutifs du constructeur, l'allemand Stefan Mueller, directeur délégué à la performance du groupe. Révélé par l'agence Reuters vendredi soir, l'information avait déjà circulé en interne dans la journée. « *On m'a même dit qu'il avait déjà plié bagage* », dit un cadre aux 'Echos'.

A la veille d'un conseil sensible

Ces départs interviennent dans un contexte très particulier. Car un conseil sensible aura lieu jeudi : sauf improbable rebondissement, la reconduction de Carlos Ghosn en tant que [PDG](#) et la nomination de Thierry Bolloré (actuel directeur délégué à la compétitivité) au rang de « Chief Operating Officer » y seront entérinées. Selon nos informations, Bercy a donné son aval : Thierry Bolloré a été reçu par Bruno Le Maire, et le ministre de l'Economie a validé sa candidature.

Renault n'a pas souhaité commenter ces informations. Une source proche de Thierry Desmarest - qui est encore le président du comité de la stratégie du Losange - affirme que ce dernier avait prévu de se retirer du Conseil lors de la prochaine [Assemblée Générale](#). « *Il y a un effet d'optique dû à l'actualité de la gouvernance chez Renault, mais ce départ aurait eu lieu de toutes façons* », assure cette source. De

la même façon, plusieurs sources laissent entendre que le départ de Stefan Mueller est également lié à des raisons personnelles. Selon un porte-parole de Renault, il était à son bureau vendredi.

Interrogations

Ces départs au sommet n'ont toutefois pas manqué de susciter des interrogations, en interne comme en externe. Stefan Mueller était entré chez Renault en même temps que Thierry Bolloré, et son nom était régulièrement cité parmi les candidats possibles au poste de numéro deux. Son départ n'est-il pas signe de sa déception ? Thierry Desmarest a-t-il claqué la porte, à la veille d'un conseil crucial pour Renault ? Selon certaines sources, des administrateurs indépendants n'auraient pas apprécié la façon dont s'est déroulé le processus. « *Ils ont eu l'impression qu'il ne s'était pas déroulé en toute transparence et que tout n'avait pas été fait pour trouver le meilleur candidat* », indique un bon connaisseur du dossier, qui assure que d'autres démissions pourraient suivre.

L'Etat (qui détient 15 % du groupe) [avait demandé à Carlos Ghosn de prendre du champ progressivement et de préparer sa succession](#), quitte à faire venir un dirigeant de l'extérieur. La solution qui émergera cette semaine répondra-t-elle bien à cette demande ? C'est toute la question.

Anne Feitz et Julien Dupont-Calbo

LE MONDE – 10/02/2018

6 Michelin organise la succession de Jean-Dominique Senard



Florent Menegaux, numéro deux du groupe de pneumatiques, sera nommé cogérant en mai 2018 et succédera à l'actuel président en mai 2019.

Dans les couloirs de l'austère immeuble de Clermont-Ferrand qui sert de QG au numéro deux mondial du pneumatique, Florent Menegaux a une réputation d'homme pressé. « *Il est toujours entre deux avions*, commente une employée. *A force de sillonner le monde, il connaît le groupe comme sa poche.* » C'est lui qui a été désigné, vendredi 9 février, pour prendre la direction de Michelin quand son actuel président, Jean-Dominique Senard, prendra sa retraite, en mai 2019. Une consécration pour ce diplômé en économie et en gestion de Paris-Dauphine, entré dans l'entreprise il y a vingt ans. Présenté comme le numéro deux du groupe depuis plusieurs années, M. Menegaux aura un double défi à relever : faire prendre à Michelin le virage du numérique et du pneu 2.0 et mettre un terme à l'érosion de parts de marché de Bibendum.

M. Menegaux devra donc patienter encore quinze mois : il sera nommé cogérant lors de l'assemblée générale de mai 2018 mais il ne deviendra président de la gérance qu'en mai 2019, date à laquelle le mandat de M. Senard se terminera. « *J'avais la volonté d'organiser ma succession en prenant le temps, de façon calme et sereine*, commente pour *Le Monde* Jean-Dominique Senard qui aura 65 ans le 7 mars. *Je ne voulais pas que cela se fasse de manière chaotique. Avec Florent, c'est ensemble que nous avons construit la stratégie du groupe. Il y aura une totale continuité.* »

C'est donc une longue période de transition qui s'annonce. Cela tient au statut juridique de la société en commandite par actions de Michelin et aux procédures de gouvernance propres à l'entreprise. Les règles de la cohabitation qui débute sont claires. « *Je suis le patron du groupe jusqu'en 2019 et*

j'assumerai totalement cette fonction », rappelle M. Senard. Preuve que le passage de relais n'est pas encore effectif, Florent Menegaux, que Michelin dit ne pas vouloir « exposer », n'a pas répondu aux sollicitations de la presse pour commenter sa nomination.

Quatorze lignes « business »

A bientôt 56 ans – il est né le 26 février 1962 –, M. Menegaux s'apprête à prendre la direction d'un groupe façonné à sa main. Sous la houlette de M. Senard, c'est lui qui a piloté la nouvelle organisation mise en place début janvier. « *Elle ne fait que commencer à se déployer*, explique Jean-Christophe Laourde, délégué syndical central CFE-CGC, premier syndicat de Michelin France. *Il y a un vrai enjeu culturel et humain. On sait que Florent Menegaux est un vrai capitaine d'industrie. En revanche, on n'a pas encore vu s'il avait une fibre sociale.* » Sur ce point, le futur patron de Michelin sera directement comparé à l'actuel. « *Même si on a des désaccords, il est indéniable que Jean-Dominique Senard a modernisé le dialogue social dans l'entreprise* », note M. Laourde.

« *C'est une réorganisation aussi importante que celle de 1996*, expliquait M. Menegaux au *Monde*, il y a quelques jours, la comparant à la profonde modernisation alors engagée par Edouard Michelin, disparu dix ans plus tard. *L'enjeu est de nous rapprocher encore plus du client.* » Le groupe sera organisé autour de quatorze lignes « business » correspondant à des segments de clientèle et à un découpage du monde en dix grandes régions. Ce qui doit permettre à Michelin de devenir, selon un néologisme de M. Menegaux, « *glocal* » : global dans la conception des produits et local pour leur adaptation aux spécificités régionales. En matière d'organisation industrielle, la nouvelle donne va imposer davantage de flexibilité. « *Il faut responsabiliser les usines sur le service au client en leur faisant partager en temps réel la réalité de la volatilité des marchés* », indique un document du groupe sur les orientations stratégiques.

La grande affaire du moment est l'irruption du numérique et de l'économie des « data ». Elle renouvelle la question de l'accès aux marchés et ouvre la voie à un nouveau modèle d'affaires fondé sur la vente d'usages et de services plutôt que sur la vente de biens. « *Florent a une excellente vision stratégique du monde numérique* », affirme M. Senard qui redoute de se faire « ubériser ». En clair, que Michelin soit relégué au rang de fournisseur de *commodities* (produits de base) tandis que la valeur serait captée par des acteurs plus proches du client. C'est cette logique qui a conduit Michelin à prendre, en 2015, 40 % du site Allopneus.com et la totalité du britannique Blackcircles.

« Fournisseur de mobilité »

Le challenge ne se limite pas au commerce en ligne. L'exploitation des données des clients est perçue comme un immense gisement de richesses. Le groupe s'est fixé un cap : « *Passer d'un modèle de producteur de pneus à un modèle de fournisseur de mobilité.* » Le pneu « avion » avait anticipé sur ce basculement : Michelin ne vend pas des pneus aux compagnies aériennes mais un nombre déterminé d'atterrissages et de décollages. Dans le domaine des pneumatiques géants qui équipent les engins utilisés dans les mines, le numérique a permis de franchir une étape. L'analyse des données des pneus permet d'optimiser leur usage et d'augmenter la productivité des engins. Autre exemple des possibilités ouvertes par le numérique, la gestion digitale des flottes de camions. Michelin n'a pas hésité à déboursier un demi-milliard d'euros pour l'acquisition, en 2015, de Sascar, le leader brésilien de cette activité.

M. Menegaux sera aussi rattrapé par l'« ancienne » économie. Les excellentes performances financières que Michelin met en avant cachent de plus en plus mal la stagnation des ventes depuis plusieurs années. Les résultats 2017 qui seront annoncés lundi 12 février au soir avec une croissance autour de 6 % devraient mettre fin à cette mauvaise série. Il n'empêche. Les parts de marché ne cessent de s'éroder. Un phénomène qui touche les acteurs historiques du pneu, bousculés par les manufacturiers des pays émergents, en particulier chinois. Au tournant du siècle, l'américain Goodyear, le japonais Bridgestone et le français Michelin se partageaient 60 % du marché mondial. En 2016, la part des « Big Three » était tombée à 38 %. Autant dire que le problème des capacités de production pour coller à un marché mondial en croissance durable se pose de manière aiguë. En 2012 puis en 2013, Michelin a ouvert trois nouvelles usines, au Brésil, en Inde et en Chine. Elles peuvent produire autant que les onze

usines françaises mais le manufacturier clermontois ne pourra pas en rester là. « *A l'évidence, nous avons des parts de marché à capter, en particulier en Asie et en Afrique* », reconnaît M. Senard.

Par Manuel Armand

::: SOCIAL

LES ECHOS – 12/02/2018

7 Dix syndicats d'Air France appellent à la grève pour le 22 février



Les syndicats représentant tous les métiers de l'entreprise, y compris les pilotes, réclament une hausse générale des salaires de 6 %.

La négociation annuelle obligatoire sur les salaires tourne à l'épreuve de force chez Air France. Mécontents des [propositions de la direction](#), dix syndicats représentant tous les métiers de la compagnie, dont ceux des pilotes, ont lancé un appel à la grève générale pour le 22 février. De quoi perturber très fortement l'activité d'Air France ce jour-là.

Accord invalidé

Les organisations syndicales réclament une augmentation générale de salaires de 6 %, alors que la direction a proposé une hausse de 0,6 % en avril et de 0,4% en octobre, assortie d'une enveloppe d'augmentations individuelles de 1,4% pour les agents au sol et d'une revalorisation des indemnités de déplacement et du versement d'un intéressement. Deux syndicats représentatifs - le CFE-CGC et la CFDT - avaient pourtant approuvé l'accord proposé par la direction. Mais cet accord a été invalidé en début de semaine, par l'opposition de plusieurs syndicats, représentant au total plus de 50 % des salariés. « *Cette aumône est bien en deçà des attentes des salariés, estime le tract intersyndical. Elle ne pourra compenser l'augmentation du coût de la vie et rattraper les salaires bloqués depuis 2011* ».

Fin du gel des salaires

La question des hausses de salaires est d'autant plus sensible qu'Air France n'avait pas accordé d'augmentation générale depuis 2011 et que le groupe [Air France-KLM s'apprête à annoncer des bénéfices record](#) pour l'exercice 2017. Cette revendication d'une hausse générale de 6 %, « *au titre de l'inflation perdue (2012-2018)* », s'ajouterait à des mesures spécifiques à certains métiers. Ainsi, chez les pilotes, l'ensemble des mesures de revalorisation salariale réclamées par le principal syndicat SNPL AF représenterait une augmentation totale de la masse salariale de 10,7 %, soit une centaine de millions d'euros.

Une hausse des coûts potentielle de 250 millions d'euros

Mais au total, 6% d'augmentation pour tous les salariés d'Air France et 10% pour les pilotes représenteraient une augmentation de la masse salariale globale de la compagnie de 250 millions d'euros, souligne-t-on chez Air France. Soit plus de la moitié du résultat net du groupe Air France-KLM en 2016. Une hausse des coûts inenvisageable pour la direction, qui ne veut pas rouvrir la négociation

et indique que « les mesures s'appliqueront par décision unilatérale ». « Si les résultats se sont améliorés en 2017, Air France connaît un niveau de rentabilité inférieur à ses principaux concurrents et demeure sous pression accrue d'une concurrence agressive, en particulier des compagnies low-costs. Augmenter brutalement ses coûts dans ce contexte serait irresponsable », explique la compagnie.

Autre menace de grève chez Hop !

Par ailleurs, une autre menace de grève plane chez Hop !, la filiale régionale d'Air France. Les pilotes adhérents du SNPL ont en effet voté à plus de 80 % en faveur du principe d'une grève reconductible d'une journée par semaine, dans le cadre des négociations toujours en cours sur leur future convention collective.

Bruno Trévidic

::: SOCIÉTÉ

LE PARISIEN – 12/02/2018

8 Tiers payant, déserts médicaux... Ce que prévoit le nouvel accord sur l'Assurance maladie



La convention prévoit de mettre en place des outils permettant de « simplifier la généralisation » du tiers payant à toutes les professions de santé.

Jeudi sera signée entre l'Etat et la Caisse nationale d'assurance maladie une convention pour cinq ans qui liste les objectifs à atteindre d'ici à 2022. Florilège.

Ne rien lâcher ! Jeudi, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, et le président de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, la Cnam-TS, vont signer une nouvelle « convention d'objectifs et de gestion ». Un document préparé par le directeur général de la caisse, Nicolas Revel, et qui liste les priorités de l'Etat et les mesures à prendre d'ici à 2022. Ce document, que nous avons pu consulter, prévoit une nouvelle réduction d'effectifs d'environ 3600 postes à la Cnam (déjà 10 000 ont été supprimés entre 2014 et 2017). Il prouve aussi le souci du ministère de la Santé de maintenir à tout prix l'accès aux soins.

Déploiement du tiers payant. Si Agnès Buzyn a décrété cet automne [une pause dans le déploiement du tiers payant](#), devenu « généralisable », c'est-à-dire basé sur le volontariat des médecins, elle n'y a pas renoncé. La convention Etat-Cnam prévoit même de « poursuivre le déploiement » vers « toutes les professions de santé ». Pour y parvenir, l'Etat va « mettre à disposition des outils répondant aux exigences de fiabilité et de simplicité » avec l'espoir de « simplifier la généralisation ». On s'oriente donc vers un tiers payant choisi et non imposé, comme avait tenté de le faire l'ex-ministre de la Santé, Marisol Touraine.

Déserts médicaux : installations encadrées. « 8,1 % de la population, soit 5,3 millions de personnes réparties sur 9000 communes, se trouvent dans une situation de faible accès aux soins », constate la convention. Pour y remédier, l'Etat veut développer [les dispositifs déjà connus d'incitation à l'installation](#)

en zone de pénurie. Mais il veut aussi mettre en place « des dispositifs de régulation des conventionnements » dans les zones surdotées pour les professions de santé (infirmières, kinés, sages-femmes...) présentant « une dynamique démographique importante ». Sans conventionnement du professionnel, pas de prise en charge du patient par l'Assurance maladie. Dissuasif ! Professionnels de santé, les médecins pourraient bien être concernés. Ce n'est pas dit clairement, mais ce serait alors la fin de la liberté d'installation.

Davantage d'aide pour l'accès aux soins. L'Assurance maladie veut faire passer le nombre de bénéficiaires de la CMU-C et de l'aide à la complémentaire santé de 6,6 millions en 2018 à 7,1 millions en 2020. Notamment en simplifiant les démarches : moins de justificatifs à fournir, demandes en ligne... L'avènement d'un reste à charge zéro en dentaire, optique et audioprothèses figure également dans les priorités.

Réduire les dépassements d'honoraires. L'Etat envisage de modifier la réglementation sur les contrats « responsables » des complémentaires santé (95 % du marché) pour agir sur les remboursements, et [dissuader les dépassements d'honoraires](#). Le renforcement des sanctions pour « pratique tarifaire abusive » est aussi prévu. La Cnam-TS veut faire passer de 41 % aujourd'hui à 45 % en 2020 le nombre d'actes sans dépassements.

Plus d'e-santé. La Cnam va tester en 2018 une « e-carte Vitale », utilisable sur smartphone ou ordinateur. Son déploiement, dès 2019, permettra d'ouvrir des droits en ligne, d'utiliser des feuilles de soins électroniques et servira au déploiement de la télémédecine. Côté Ameli.fr, utilisé par 26 millions d'assurés, un bouquet de nouveaux services permettra de télétransmettre des pièces et justificatifs, de prendre rendez-vous...

Daniel Rosenweg

L'OPINION – 12/02/2018

9 Financement de l'hôpital : un système à bout de souffle



Hôpital Pierre Paul Ricquet à Toulouse

Les hôpitaux vont à nouveau devoir faire de gros efforts budgétaires en 2018. Ils sont de plus en plus nombreux dans le rouge. La réforme annoncée ce mardi est très attendue.

Le Premier ministre Edouard Philippe et la ministre de la Santé Agnès Buzyn vont lancer la réforme de l'hôpital ce mardi dans le Val d'Oise. En attendant, ils continuent de réclamer de gros efforts budgétaires aux établissements, publics comme privés. Le financement de l'hôpital devrait en effet à nouveau être revu à la baisse en 2018, ce qui fait craindre de nouveaux déficits aux établissements. La réforme annoncée ce mardi devrait revoir les modalités de financement des hôpitaux. Les acteurs en attendent davantage, avec de vraies réformes structurelles.

Marisol Touraine, l'ex-ministre de la Santé avait réussi à se mettre toutes les fédérations hospitalières à dos en fin de quinquennat. Le privé et le public avaient, à la même époque il y a un an, signé ensemble un communiqué pour dénoncer la politique tarifaire de la ministre socialiste, ce qui était suffisamment

rare pour être souligné. Agnès Buzyn, la nouvelle ministre de la Santé, est en passe de réussir la même prouesse, mais beaucoup plus tôt dans son quinquennat.

Et, pour une raison absolument identique : les tarifs et donc les financements que l'Etat alloue aux hôpitaux et cliniques. La ministre de la Santé continue en effet de mettre une grosse pression budgétaire sur les établissements. Les trois fédérations, la FHF (hôpitaux publics), la FHP (hôpitaux privés) et la Fehap (hôpitaux privés à but non lucratif) ont signé un courrier commun adressé avenue Duquesne pour s'en plaindre, en début de semaine dernière. A la veille de l'annonce de la réforme de l'hôpital, les fédérations hospitalières sont inquiètes.

Ondam. Le financement des hôpitaux se fait en deux temps. D'abord dans le budget de la Sécu à chaque fin d'année, dans lequel est définie l'enveloppe dont pourra bénéficier l'hôpital. Pour 2018, c'est un budget total de 80,7 milliards qui lui est alloué (montant de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie pour l'hôpital encore appelé Ondam hospitalier), 2 % de mieux qu'en 2017. Mais comme les dépenses de santé augmentent tendanciellement de 4,5 % par an, ce sont finalement des économies que devront faire les hôpitaux, à un niveau jusque-là inégalé : 1,6 milliard d'euros en 2018.

Vient ensuite la deuxième étape, la campagne tarifaire. Début mars, en fonction de ses prévisions de hausse de l'activité pour l'année en cours, l'Etat détermine le tarif attaché à chaque acte médical, que la Sécu payera à l'hôpital. Le ministère table cette année sur une hausse de l'activité de 3,1 %, selon les fédérations hospitalières. Mais comme le tout doit rester dans l'enveloppe de l'Ondam, décidée dans le budget de la Sécu, l'Etat met en œuvre une sorte de régulation prix-volume qui le conduit à baisser les tarifs par acte.

Double peine. C'est une sorte de dispositif schizophrénique : en raison des contraintes budgétaires, chaque année l'Etat baisse le tarif des actes, mais les hôpitaux pour percevoir au moins autant, travaillent davantage, et comme la dépense s'envole, l'Etat régule en baissant encore les tarifs... « C'est cette politique qui a conduit les hôpitaux publics à afficher [un déficit de 1,5 milliard d'euros en 2017](#). Si la ministre maintient sa prévision de croissance de l'activité à 3,1 % pour 2018, alors que l'activité n'a crû que de 0,5 % en 2017, les tarifs vont à nouveau baisser, ce qui va encore fragiliser nos établissements », explique Frédéric Valletoux, président de la FHF. Pire, poursuit-il, si l'activité ne progresse pas effectivement de 3,1 %, c'est la double peine, non seulement les tarifs auront baissé, mais l'activité aussi...

« Les tarifs des hôpitaux et cliniques baissent année après année, alors que nos charges augmentent. En médecine, chirurgie et obstétrique, la baisse cumulée de nos tarifs depuis 2011 dépasse 6 %, elle a été de 8 % en soins de suites et de réadaptation et de 7 % pour les cliniques psychiatriques », explique pour sa part, Lamine Gharbi, le président de la FHP. Aujourd'hui un tiers des hôpitaux et cliniques privés sont en déficit, selon lui.

Pas mieux du côté de la Fehap. « Avec l'effet combiné de la régulation prix-volume et de l'inflation, nous avons perdu 9 % sur les tarifs depuis 5 ans. Cette fois, non seulement les tarifs vont encore baisser, mais en plus la ministre va nous reprendre la moitié des économies générées par la baisse de charges liées à la transformation du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS, équivalent du CICE pour le secteur non lucratif), alors qu'elle nous avait promis le contraire », dit Antoine Perrin, directeur général de la Fehap. Actuellement, 25 % des établissements à but non lucratif sont déficitaires, avec la seule reprise sur le CITS, le taux passerait à 75 %, selon lui. Bref, [le système est à bout de souffle](#).

Annonces. Dans ces conditions, [la réforme de l'hôpital](#) que doit lancer le Premier ministre Edouard Philippe ce mardi, à Eaubonne dans le Val d'Oise, est très attendue. D'autant que la ministre de la Santé reconnaît elle-même que « sur l'hôpital nous sommes arrivés au bout d'un système » (dans Libération, en décembre). « Ce genre de discours peut être dévastateur, s'il ne débouche sur rien », prévient un directeur d'hôpital.

C'est un euphémisme dans le contexte actuel que de dire que les attentes sont fortes. Après des années de gestion budgétaire de l'hôpital, les acteurs attendent de vraies réformes structurelles. « Outre la tarification, il faut régler la question de la pertinence des soins, mais aussi revoir l'organisation du travail

dans les hôpitaux qui pose un vrai problème », dit Jocelyne Cabanal, secrétaire nationale en charge de l'action publique et de la protection sociale à la CFDT.

« Il faut revoir l'organisation de l'hôpital avec les soins de ville, traiter le problème de l'hyper bureaucratiation qui y règne et celui de la gestion du personnel, beaucoup trop rigide dans le public », fait valoir Frédéric Valletoux. Face à l'inquiétude des Français concernant leur système de santé et leur hôpital en particulier, à l'usure d'une partie du personnel hospitalier et à la promptitude de certains syndicats de souffler sur les braises, Agnès Buzyn joue gros.

Mireille Weinberg

LE JDD – 11/02/2018

10 Islam de France : ce que veut faire Macron



Le 20 juin 2017, Anouar Kbibech, alors président du Conseil français du culte musulman, reçoit Emmanuel Macron pour la rupture du jeûne du Ramadan.

Argent, dirigeants, formation des imams : Emmanuel Macron prépare une réorganisation complète du culte musulman. Il avance "touche par touche", confie-t-il au JDD, mais il veut aller vite.

La politique et la foi, le temporel et le spirituel : **Emmanuel Macron** veut être sur les deux fronts à la fois. Pendant que montent les critiques contre ses réformes économiques et sociales ou sa politique d'immigration, le chef de l'Etat réfléchit à une réorganisation complète de l'islam. Objectif : inscrire le culte musulman dans une relation apaisée avec l'Etat et les autres religions - et, partant, l'associer pleinement à la lutte contre le fondamentalisme. Plusieurs fois annoncé, **le grand discours présidentiel sur la laïcité**, qui devait être l'occasion de dévoiler le projet, n'est toujours pas à l'ordre du jour. Mais si les mots restent à écrire, les idées, elles, progressent.

A l'Elysée, un plan d'ensemble est à l'étude, avec la coopération active du ministère de l'Intérieur. Il va de la création de nouvelles instances représentatives des musulmans à l'élaboration d'un cadre pour le financement des lieux de culte et la collecte des dons, sans oublier un programme de formation des imams. Sur tous ces sujets, Emmanuel Macron souhaite "réduire l'influence des pays arabes, qui empêche l'islam français d'entrer dans la modernité", résume l'un de ceux - intellectuels, politiques et religieux - qui abordent régulièrement la question avec lui.

"Ma méthode, c'est d'avancer touche par touche", confie le Président au *JDD*. Le 21 décembre, recevant les représentants des religions, il avait posé le débat en dénonçant "la radicalisation de la laïcité" - "cela visait tous les partis politiques qui instrumentalisent la loi de 1905 au service d'une guerre identitaire", décrypte un de ses conseillers. Le 4 janvier, dans ses vœux aux autorités religieuses, il a ensuite annoncé "un travail sur la structuration de l'islam en France" et lancé à l'intention des musulmans : "Je vous aiderai." Trois jours après, il n'a guère apprécié que son homologue turc, Recep Tayyip Erdogan, profite d'une visite à Paris pour s'entretenir avec les dirigeants du Conseil français du culte musulman (CFCM) et afficher outrageusement le poids de son pays au sein de l'islam français.

Un groupe de travail a été créé au sein du CFCM le mois dernier

Désormais, le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, a pour mission de préparer la réforme du CFCM, institution créée en 2003 sous l'égide de Nicolas Sarkozy, mais qui n'est jamais parvenue à s'imposer - à peine un tiers des musulmans connaissent son existence, selon une enquête de l'Ifop pour l'Institut Montaigne publiée en 2016 par le *JDD*. Tous les experts consultés ont livré le même diagnostic : le mode de désignation des membres du CFCM est en soi un facteur d'immobilisme, une sorte de péché originel. Ils sont élus dans les mosquées selon une répartition des sièges proportionnelle à la surface des bâtiments et dans un scrutin où l'influence des pays étrangers (Algérie, Maroc, Turquie, Arabie saoudite, Qatar) se révèle déterminante. C'est avec ce système que Macron veut rompre. Les intéressés eux-mêmes y sont prêts. "Il y a une prise de conscience au sein du CFCM qu'une ouverture est nécessaire", admet son vice-président, Anouar Kbibeche. Un groupe de travail a été créé en son sein le mois dernier ; il livrera au gouvernement des propositions de réforme en juin.

Le calendrier de la réforme est contraint : les prochaines élections au CFCM sont prévues pour le printemps 2019 ; il faudra agir avant - le Président parle, quant à lui, du "premier semestre 2018". Parmi ceux qui murmurent à son oreille sur cette matière, Gérald Darmanin plaide que "la période est propice". "Il y a une accalmie sur le front du terrorisme, Macron a une forte légitimité pour transformer le pays et une grande partie des musulmans ressent cette nécessité d'avancer", explique le ministre des Comptes publics, petit-fils de musulman et auteur d'un rapport sur "l'islam français" en 2016 quand il militait encore à l'UMP.

Le contenu de la réforme, en revanche, reste à trouver. Si le cabinet de Gérard Collomb affiche l'intention de "sortir de l'islam consulaire pour ouvrir le CFCM aux musulmans les plus intégrés", la difficulté est de structurer une religion qui, à la différence du catholicisme ou du judaïsme, n'est aucunement hiérarchisée.

Le sociologue Gilles Kepel, que Macron cite parmi ses inspirateurs sur le sujet et qui l'accompagnait il y a deux semaines en Tunisie, résume ainsi l'équation : "Il faut trouver une formule qui tienne compte de la plasticité du sunnisme français, sans que les musulmans soient les otages des rivalités entre leurs pays d'origine." Autre expert écouté (et lui-même musulman), Hakim El Karoui complète en estimant que "le moment est venu de confier l'organisation à la nouvelle génération des Français de confession musulmane". Cet ancien banquier d'affaires (chez Rothschild, comme Macron) qui conseilla jadis Jean-Pierre Raffarin est l'un des meilleurs analystes de l'islam français. Son dernier livre, *L'Islam, une religion française* (Gallimard), paru en décembre, circule et se commente dans les cabinets ministériels, au point de faire référence dans la plupart des débats actuels.

El Karoui y appelle avec pédagogie à une "contre-insurrection culturelle" des musulmans intégrés contre ceux qui dévoient leur foi. Il propose notamment l'institution d'un "grand imam de France" sur le modèle du grand rabbin, qui dispose d'une autorité morale sur le culte juif et le représente devant le pouvoir politique. Il préconise aussi qu'à côté de la Fondation pour l'islam de France, créée sous le gouvernement Valls et présidée par l'ancien ministre Jean-Pierre Chevènement, une association distincte soit chargée de financer les lieux de culte, la formation et les salaires des imams - "mais à condition que cette structure soit affranchie de l'influence du CFCM et de la tutelle de l'Etat", précise-t-il, soulignant que "dans tout le monde arabe, les imams sont formés par les Etats, ce qui n'a pas empêché les intégristes de prospérer..."

Financement et formation des imams

Financement et formation des imams sont, de fait, les points les plus délicats à régler. C'est notamment par ces deux voies que s'exercent les influences étrangères sur l'islam français. Ainsi, les pays du golfe Persique et du Maghreb contribuent à la construction des mosquées (alors que la loi de 1905 interdit à la France de le faire) et quelque 300 imams exerçant sur notre sol sont des fonctionnaires rémunérés par des Etats étrangers.

En outre, la collecte des dons des fidèles et son utilisation se font encore dans une relative opacité. La plupart des lieux de culte musulmans préfèrent le statut de la loi 1901 (associations à but non lucratif) à

celui de la loi de 1905 (associations cultuelles), pourtant plus avantageux sur le plan fiscal. La loi récente sur le "droit à l'erreur", portée par Darmanin, impose une obligation aux associations cultuelles de déposer des comptes annuels. Mais le ministre aimerait aller plus loin en obligeant à l'avenir les lieux de culte à se soumettre au statut de 1905 - et aux contrôles qui en découlent. L'idée d'une taxe sur les produits halal fait, par ailleurs, son chemin, tout en soulevant des réticences à cause de son caractère communautariste - "on peut être musulman sans manger halal, non?", interroge Darmanin.

Aller jusqu'à un "concordat" avec l'islam, comme il en existe un en Alsace et en Moselle avec l'Eglise catholique? Certains y voient une piste à envisager à des degrés divers, comme Jean-Pierre Chevènement ou le grand rabbin de France, Haïm Korsia, également écouté à l'Élysée. Macron, lui, ne se déclare pas prêt à s'engager sur ce chemin, qui exigerait de toute façon une révision de la Constitution. En revanche, la loi de 1905 n'est pas forcément considérée comme "un texte sacré". "Elle a déjà été modifiée treize fois", signale un proche du chef de l'Etat. Pour l'heure, des mesures sont déjà prises ou sur le point de l'être pour favoriser l'apprentissage du fait religieux à l'école, renforcer la formation des aumôniers musulmans dans les prisons et les hôpitaux. "Le Président lit beaucoup et écoute tous les avis, mais il forgera seul son opinion", indique un de ses proches. Les voies du Seigneur...

Hervé Gattegno et David Revault d'Allonnes

::: POLITIQUE

LE POINT – 10/02/2018

11 Apprentissage : la « révolution copernicienne » dévoilée



Le gouvernement mise sur les branches professionnelles pour coller aux besoins des entreprises. Le Medef se réjouit, les régions et la CGT hurlent.

Édouard Philippe a présenté vendredi matin la réforme de l'apprentissage du gouvernement en compagnie de la cheville ouvrière de la réforme, Muriel Pénicaud, de la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, ainsi que du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer.

C'est une « réforme ambitieuse » pour le Medef, une « mini-révolution » pour la CPME et « une modification profonde du fonctionnement de l'apprentissage » pour la CFDT. Il n'y a qu'à voir les réactions des organisations patronales et syndicales, vendredi, pour mesurer l'ampleur de la « révolution copernicienne » du système d'apprentissage promise par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, dévoilée en fin de matinée à Matignon. « On passe d'un système administré par les pouvoirs publics à un système régulé par le monde professionnel », décrypte une des chevilles ouvrières de la réforme.

De quoi faire hurler les régions qui viennent de perdre la moitié de la taxe d'apprentissage qu'elles géraient jusqu'à présent. Certains, à l'image de François Bonneau (PS), président délégué de l'Association des régions de France (PS), n'hésitent pas à dénoncer une privatisation pure et simple du système. Au gouvernement, on rejette évidemment le terme. « On demande aux entreprises de remplir une partie de la promesse républicaine d'émancipation et de formation. C'est une rupture assez forte dans notre histoire », explique-t-on, au grand dam de la CGT. L'apprentissage s'affranchit de fait

beaucoup des contraintes de la formation initiale, sous supervision de l'Éducation nationale, pour se rapprocher du monde de la formation continue.

Le gouvernement refuse de se fixer un objectif chiffré en termes d'augmentation du nombre d'apprentis formés par an. Mais, officieusement, il espère bien, à terme, des centaines de milliers d'élèves supplémentaires. Actuellement, 7 % des jeunes Français passent par l'apprentissage, contre 15 % dans les pays européens où il est le plus répandu.

Une taxe unique d'alternance

Concrètement, la « révolution copernicienne » repose sur un bouleversement du financement du système. Les branches professionnelles (les secteurs économiques représentés par le patronat et les syndicats) devront attribuer un coût de formation pour chaque contrat d'apprentissage en fonction du métier visé. Les centres de formation des apprentis (CFA) seront rémunérés en fonction du nombre de jeunes qu'ils accueilleront et qui auront trouvé une entreprise. Ce financement au contrat est censé les inciter à améliorer leurs services pour conserver leurs budgets et éviter les milliers de places financées mais non pourvues comme c'est le cas actuellement. Les branches auront également la main sur l'ouverture et la fermeture des CFA afin de coller au mieux aux besoins de recrutement d'apprentis exprimés par les entreprises.

Les entreprises restent les financeurs du système : elles s'acquitteront d'une nouvelle taxe unique d'alternance qui devrait très probablement atteindre 0,85 % de leur masse salariale. Celle-ci financera à la fois l'apprentissage et les contrats de professionnalisation, l'autre voie de l'alternance.

Autre fondement de la « révolution copernicienne », ce sont désormais ces mêmes branches professionnelles qui écriront les référentiels d'activité et de compétences à acquérir dans chaque formation. « C'est une lourde responsabilité, prévient l'exécutif. Si c'est mal fait, les entreprises devront se plaindre auprès de leur représentant et non plus de l'Éducation nationale. » L'objectif est d'harmoniser les diplômes, qui devront être ajustés plus rapidement (cela peut prendre jusqu'à cinq ans actuellement) aux besoins réels des entreprises. De même, les modalités d'examen seront définies par les partenaires sociaux en coopération avec l'Éducation nationale ou le ministère qualifié, comme celui de l'Agriculture. « C'est une des mesures les plus importantes », veut-on croire au gouvernement, qui juge que les entreprises ne pourront plus prendre le prétexte de l'inadéquation des diplômes pour ne pas embaucher d'apprentis.

Hausse de la rémunération des apprentis de 16 à 20 ans

Les aides à l'apprentissage vont par ailleurs être fusionnées pour davantage de simplicité et recentrées sur les entreprises de moins de 250 salariés et les niveaux bac et pré-bac, car l'apprentissage se porte déjà très bien pour les niveaux de diplômes de l'enseignement supérieur. Un guichet unique régional sera instauré pour que l'argent soit bien réclamé par les entreprises. « Pas un euro d'économie ne sera fait sur les aides. Le budget était de 700 millions d'euros par an, il restera de 700 millions », assure-t-on de source proche du [ministère du Travail](#).

Au total, une vingtaine de mesures ont été présentées, dont dix centrées sur l'amélioration du statut d'apprenti. Pour mieux amadouer les syndicats, en particulier la CFDT, le gouvernement a décidé de revaloriser la rémunération nette perçue par les apprentis de 16 à 20 ans de 30 euros net par mois, une hausse du coût du travail qui sera compensée pour les PME-TPE par la concentration des aides, fait valoir l'exécutif. Ce ne sera toutefois pas le cas pour les entreprises de plus de 250 salariés, qui seront financièrement perdantes. Une aide de 500 euros par mois pour passer le permis de conduire est annoncée. Elle existait parfois déjà, mais était financée par les régions.

Des freins à l'apprentissage levés

Pour débloquer les freins à l'apprentissage, les jeunes dont le contrat est rompu en cours d'année – par l'entreprise ou à leur initiative – pourront désormais continuer à se former pendant six mois en CFA, grâce à un financement dédié. De même, les formations pourront commencer à n'importe quel moment

dans l'année et non plus uniquement de septembre à décembre, comme c'est le cas actuellement, ce qui nécessitera une adaptation des CFA avec la mise en place d'un contrôle continu.

Le statut d'apprenti sera désormais ouvert aux jeunes âgées de 26 à 29 ans, comme c'est déjà le cas dans certaines régions. Pour éviter une concurrence sur les salaires avec les autres salariés, la rémunération minimale sera équivalente au smic pour cette tranche d'âge. Dans certains secteurs professionnels comme le bâtiment, le droit du travail des apprentis sera aligné sur le droit commun. Les mineurs seront ainsi autorisés à travailler jusqu'à 40 heures dans le secteur du bâtiment pour coller aux exigences des chantiers. Ils devront être payés en heures supplémentaires de la 35e à la 40e heure. De même, dans le secteur de la boulangerie, le gouvernement discute pour autoriser les apprentis mineurs à travailler tôt le matin comme leur maître boulanger. Les procédures d'enregistrement des contrats auprès des chambres de commerce seront simplifiées.

Les régions dénoncent la réforme

Sur le sujet jugé unanimement crucial de l'orientation des jeunes vers cette voie, l'exécutif mise avant tout sur l'information des familles avec la publication d'indicateurs sur la qualité des formations. Le salaire moyen à l'issue de la formation, le taux d'insertion dans l'emploi, de poursuite des études seront progressivement publiés pour chaque CFA, mais aussi pour chaque lycée professionnel, l'autre voie de l'enseignement professionnel pour les jeunes. Les régions, qui réclamaient la main sur l'orientation des jeunes, verront leurs compétences élargies en la matière. Mais leur rôle exact doit encore faire l'objet de discussions. « Il faut que la responsabilité pleine et entière de l'orientation soit effectivement confiée aux régions, comme le laisse entendre le dossier de presse du gouvernement. Dans le cas contraire, les régions se retireront de cette réforme », avertit l'Association des régions de France dans un communiqué.

Politiquement, ce sont bien elles qui apparaissent comme les grandes perdantes de la réforme. Alors qu'elles géraient auparavant 1,6 milliard d'euros issus de la taxe d'apprentissage, elles ne toucheront plus que 250 millions de la nouvelle taxe d'alternance unique, au titre de l'aménagement du territoire. Concrètement, cela veut dire qu'elles se contenteront de verser de l'argent aux CFA installés en zones rurales ou aux quartiers jugés prioritaires de la politique de la ville. Et elles n'auront plus de droit de veto sur l'ouverture de centres de formation ou l'ouverture de places, ce qu'elles réclamaient pour éviter une concurrence avec les lycées professionnels. Alors qu'elles demandaient le maintien de leur enveloppe au nom du financement des CFA des branches professionnelles les moins bien dotées financièrement, ou pour des métiers interbranches (ressources humaines, comptables, etc.), le gouvernement n'a pas cédé. « Un système de péréquation interprofessionnelle garantit que toutes les entreprises qui accueillent un apprenti voient leur contrat financé », assure-t-il.

C'est donc clairement Pierre Gattaz, le patron des patrons, qui sort vainqueur de son bras de fer avec [Hervé Morin](#). Le président de l'Association des régions de France, qui avait claqué la porte de la concertation, avait un temps donné l'impression de pouvoir obtenir gain de cause auprès du Premier ministre [Édouard Philippe](#). « Nous n'avons pas vocation à être l'aneth sur le saumon fumé ou le cornichon sur l'assiette de charcuterie », avait-il lâché le 20 décembre, dans une conférence de presse. Il semble pourtant bien que ce soit le cas.

Par [Marc Vignaud](#)

LE JDD – 11/02/2018

12 Congrès du Parti socialiste : la peur d'une abstention massive des

militants



Luc Carvounas, Stéphane Le Foll, Olivier Faure et Emmanuel Maurel : les quatre candidats à la tête du PS.

À un mois du vote pour le congrès du PS, les candidats à la tête du parti redoutent une abstention massive des militants.

Comme neige au soleil. Ainsi fond le nombre d'adhérents au [Parti socialiste](#)... Alors qu'un premier vote doit avoir lieu, le 15 mars, pour départager les quatre candidats à la direction du parti - Olivier Faure, Stéphane Le Foll, Emmanuel Maurel et Luc Carvounas - avant un congrès qui se tiendra les 7 et 8 avril, la participation s'annonce historiquement basse. Très officiellement, le parti à la rose compte 102.000 adhérents. Un chiffre que beaucoup jugent gonflé. "Nous sommes la seule organisation à donner des chiffres, se défend Rachid Temal, le coordinateur national du PS. Chez nous, les adhérents paient une cotisation. Il ne suffit pas de cliquer sur une newsletter", lance-t-il dans une allusion à La République en marche et à La France insoumise.

Les candidats, eux, restent très prudents quant à la participation. "Ce chiffre de 102.000, c'est le nombre d'adhérents susceptibles de se mettre à jour de cotisation. Tout cela est évidemment hypothétique", relativise Emmanuel Maurel, candidat de l'aile gauche. D'autant que le parti vient d'assouplir encore un peu plus les règles, autorisant ceux des militants qui n'ont pas réglé leur cotisation depuis 2014 à se mettre à jour pour voter en mars... "On ne sait pas si on sera 20.000, comme lors du dernier vote sur les statuts en janvier, ou 40.000, comme l'estiment les experts du parti", se demande le favori, Olivier Faure.

Pas plus de 40.000 militants?

Philippe-Xavier Bonnefoy, président du bureau national des adhésions, estime qu'il y aura "entre 32.000 et 35.000 votants". Loin, très loin des 99.597 militants Les Républicains ayant voté, en décembre, pour ou contre Laurent Wauquiez. La faute, aussi, à une campagne peu entraînante. "Il n'y a pas de leader charismatique capable de mobiliser", déplore un cadre du parti. "J'ai peur que beaucoup de militants aient déjà tourné la page du PS", alerte un autre.

Le vote de la dernière chance? "Nous sommes dans un congrès de survie", concède Maurel. Pour la députée des Deux-Sèvres Delphine Batho, dont la candidature a été rejetée faute de parrainages suffisants, l'occasion est déjà manquée : "On est dans une logique de repli sur soi et de bunkérisation bureaucratique. Si le PS voulait intéresser les Français à ses débats, il fallait donner envie, ouvrir, permettre la participation au congrès à tous les citoyens qui voulaient s'engager", et donc pas seulement aux adhérents.

Le spectre de bourrages d'urnes dans certaines fédérations

Autre motif d'inquiétude, l'organisation du scrutin. "Lors de la dernière consultation des militants, dans une dizaine de fédérations, les résultats ne sont pas remontés immédiatement, pointe Luc Carvounas, lui aussi candidat. On a repéré des trous dans la raquette. J'espère qu'on va y faire attention." Même exigence chez Maurel : "Il faut que les conditions d'organisation du scrutin soient parfaites. Vous savez, au PS, il y a toujours des fédérations qui ont un rapport étrange à la récolte des résultats..." Une référence à une vieille tradition de bourrages d'urnes dans certaines fédérations.

Réplique de la direction : "L'organisation est transparente et collective, répond Temal. Toutes les décisions qui ont été prises l'ont été à l'unanimité, avec des représentants de chaque candidat." Comme Luc Carvounas, Delphine Batho demandait un vote électronique. Sans succès. "La fiabilité du scrutin n'est pas garantie, peste-t-elle. Ils vont bidonner les chiffres." Commentaire désabusé d'un vieux routier de l'appareil : "Tu triches quand les choses ont de l'importance. Là, quel est l'intérêt? Absolument aucun..."

Arthur Nazaret et David Revault d'Allonnes

::: INTERNATIONAL

LA TRIBUNE – 10/02/2018

13 Philippe appelle les Emirats à investir plus en France



Selon M. Philippe, les Emiratis ont exprimé "l'envie de donner le panel le plus large et intense possible aux projets de coopération"

y compris dans de nouveaux domaines comme "l'intelligence artificielle ou la recherche médicale".

Le Premier ministre français Edouard Philippe a invité samedi les Emirats arabes unis à investir davantage en France, au premier jour de sa visite dans ce riche pays du Golfe.

C'est un appel du pied. Le Premier ministre français Edouard Philippe a invité samedi les Emirats arabes unis à investir davantage en France, au premier jour de sa visite dans ce riche pays du Golfe. En visite à Abou Dhabi avant de se rendre à Dubaï plus tard dans la journée, le chef du gouvernement français a rencontré successivement les dirigeants des deux grands fonds souverains émiratis puis le prince héritier de l'émirat et homme fort du pays, cheikh Mohammed ben Zayed Al Nahyane.

"Nous avons essayé de répondre à leurs questions, de leur montrer ce que nous faisons, de leur indiquer pourquoi nous pensions qu'il se passait des choses intéressantes en France et qu'ils pouvaient y prendre leur part", a déclaré M. Philippe à la presse à l'issue de ces entretiens. La récente visite d'Emmanuel Macron aux Emirats en novembre avait donné lieu à l'annonce d'un investissement de un milliard d'euros de fonds émiratis, fléchés vers les entreprises innovantes en France. Paris espère multiplier ce type d'opérations.

"Choisir la France"

"C'est aux Emiratis de dire s'ils ont de nouveaux projets d'investissements mais ce qui est vrai, ce que j'ai senti, c'est leur intérêt soutenu à ce que nous faisons et aux perspectives qui s'offraient en France", a déclaré M. Philippe à ce sujet. Le Premier ministre doit appeler les investisseurs à "choisir la France" dimanche lors d'un discours devant un important sommet économique à Dubaï, en vantant les réformes enclenchées par l'exécutif Macron.

Selon M. Philippe, les Emiratis ont exprimé "l'envie de donner le panel le plus large et intense possible aux projets de coopération" y compris dans de nouveaux domaines comme "l'intelligence artificielle ou la recherche médicale". *"Je pense que c'est bon signe. Cela veut dire que la France intéresse, que la*

France est regardée comme un endroit où l'on peut investir à la fois sûrement et avec profit. Je pense que c'est plutôt une bonne nouvelle pour notre pays c'est ça que je suis venu expliquer et dire ici", s'est-il réjoui. Plus tôt dans la matinée, le Premier ministre français s'était rendu au nouveau musée du Louvre Abu Dhabi, saluant un projet de coopération culturelle "incroyable" et "unique dans le monde".

LE FIGARO – 12/02/2018

14 Les patrons français réclament plus d'ouverture à l'Algérie



INFOGRAPHIE - Une mission du Medef a tenté de lever les obstacles à l'accès à un marché prometteur.

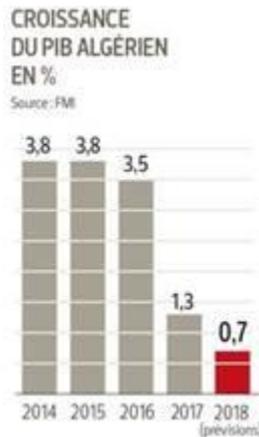
Cet homme d'affaires français en a vu d'autres. Il a travaillé en Irak et au Soudan. Et pourtant, il l'affirme: «L'Algérie est le pays le plus compliqué que j'ai fait.» En conduisant à Alger la semaine dernière une délégation de plus de cinquante patrons français représentant les grands du CAC 40 et quelques PME - la plus importante depuis des années -, [Pierre Gattaz](#), le président du Medef, emportait comme toujours dans ses voyages à l'étranger un esprit de conquête, mais aussi un cahier de doléances bien garni.

Assommée il y a quatre ans par l'effondrement des prix du pétrole, l'Algérie cherche à diversifier son économie, à passer d'un pays d'importation à un pays de production. Mais les méthodes employées laissent perplexes les patrons français. Ainsi, depuis le 1er janvier, pas moins de 850 produits sont interdits d'importation. Le double objectif des autorités algériennes est d'enrayer la baisse des réserves de change qui ont fondu de moitié depuis 2015 et de stimuler la production nationale. Du jour au lendemain, les arômes pour boisson, la mayonnaise ou même les lombrics (les vers de terre) étrangers ont été bannis du marché algérien. Le mobilier aussi, comme le sait trop bien David Soulard, directeur général des Meubles Gautier. «Nous avons dix conteneurs bloqués en France», raconte ce patron venu à Alger pour évaluer la situation. David Soulard se dit prêt à organiser l'assemblage de meubles en Algérie, mais «il faut former la main-d'œuvre, cela prendra du temps. Les décisions administratives vont beaucoup trop vite!». Renault Trucks, la filiale de Volvo, est une des autres victimes de la liste des importations interdites. Des dizaines de camions sont en attente à Bourg-en-Bresse. Des véhicules pas homologués pour n'importe quel marché, leur motorisation n'étant pas aux normes européennes.

Renault Trucks joue bien le jeu du «made in Algeria» puisqu'il doit ouvrir une usine à Meftah, au sud d'Alger, qui affichera un taux d'intégration (part des pièces ou des emplois algériens) de 15 % en 2022 puis de 40 à 60 %. Problème: la demande d'approbation du projet industriel est restée coincée un an par l'administration algérienne. Il aura fallu que le dossier remonte jusqu'à Emmanuel Macron pour être débloqué, au même titre qu'un projet d'usine PSA.

La limitation brutale des importations relance le trabendo, le trafic, tel qu'on le nomme à Alger et Marseille, affirment plusieurs observateurs, diplomates et entrepreneurs. Rien d'étonnant dans ce pays où «50 % de l'économie est informelle», évalue Michel Bisac, patron des Pages Maghreb (la déclinaison locale des Pages jaunes) et conseiller au commerce extérieur, à Alger depuis douze ans.

Deuxième doléance portée par Pierre Gattaz: les délais de paiement. «Nous avons attendu jusqu'à un an pour être payé par l'administration», illustre Marc Velu, directeur commercial de CAN Groupe, entreprise de travaux publics.



Enfin, parmi les freins à l'investissement, figure en bonne place le «51-49». Cette règle mise en place en 2009 plafonne à 49 % la part d'un investisseur étranger dans le capital d'une entreprise algérienne. Elle est vécue comme un frein important par beaucoup d'entrepreneurs français. «Nous soutenons cette règle», a affirmé clairement Ali Haddad, le très influent patron des patrons algériens, président du FCE. «Elle protège les entreprises algériennes», a-t-il déclaré au cours du forum d'affaires franco-algérien, organisé à l'hôtel El-Aurassi qui surplombe la baie d'Alger-la-Blanche. Ali Haddad relativise ces «irritants» en soulignant que les investisseurs américains, italiens, turcs ou chinois s'en accommodent. La présence de la délégation du Medef l'atteste, les Français sentent que le moment est venu d'accélérer sur ce marché de 40 millions d'habitants assoiffé de diversification. La concurrence est rude, reconnaît Pierre Gattaz. Les Chinois ont construit le nouvel aéroport d'Alger et édifient la grande mosquée (avec la participation du français Aegis), l'une des plus vastes du monde. «Les Algériens préfèrent cent fois travailler avec nous qu'avec les Chinois, assure Michel Bisac, ne serait-ce qu'en raison de la langue.» Un atout à cultiver.

Sans occulter - loin de là - [les nombreuses difficultés](#), Pierre Gattaz a voulu inscrire sa visite sur le long terme, «à trente ans». Il est d'accord avec son homologue Ali Haddad sur ce point: la richesse de l'Algérie, ce n'est plus son pétrole mais sa jeunesse. Alors que 300.000 jeunes diplômés arrivent sur le marché du travail chaque année et que 30 % des jeunes sont officiellement au chômage, un effort massif de formation est nécessaire pour que cette richesse fructifie et que l'économie se diversifie.

Le milliardaire berbère qui investit en France :

<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/02/11/20002-20180211ARTFIG00164-le-milliardaire-berbere-qui-investit-en-france.php>

L'«Algeria Tech», un espoir pour la jeunesse connectée : <http://premium.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2018/02/11/32001-20180211ARTFIG00153-l-algeria-tech-un-espoir-pour-la-jeunesse-connectee.php>

Fabrice Nodé-Langlois

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

